
**Rapport annuel
de gestion
2003-2004**

Conseil permanent de la jeunesse

Septembre 2004

ERRATUM

Veillez noter un changement à la page 23 du présent document.

Le tableau devrait présenter les informations suivantes :

Catégories	Budget modifié	Dépenses
▪ Rémunération	535,7 \$	533,2 \$
▪ Fonctionnement	251,4 \$	247,4 \$
▪ Immobilisations	16 \$	1,3 \$
	803,1 \$	774,6 \$

Veillez nous excuser de cet inconvénient.

Le Conseil permanent de la jeunesse

Le contenu de la présente publication a été rédigé
par le Conseil permanent de la jeunesse

Dépôt légal – 2004
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-43193-6
ISSN : 0847-0227
© Gouvernement du Québec

M. Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre, au nom des membres du Conseil permanent de la jeunesse, le Rapport annuel de gestion de cet organisme pour la période du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le premier ministre,

Jean Charest

Québec, septembre 2004

Monsieur Jean Charest
Ministre responsable de la jeunesse
et premier ministre
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Premier ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre, conformément à la *Loi sur l'administration publique*, le Rapport annuel de gestion du Conseil permanent de la jeunesse pour la période du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président du Conseil,

Patrick Lebel

Québec, septembre 2004

Table des matières

Déclaration sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents	9
1. Le Conseil permanent de la jeunesse	11
Historique	11
Mission	11
2. Les membres du Conseil permanent de la jeunesse	12
3. Les orientations stratégiques	13
Le contexte externe	13
Le contexte interne	13
Les enjeux	14
Les orientations stratégiques	14
4. Les résultats obtenus	15
5. Les activités du Conseil	21
Allocutions	21
Participation aux comités externes	21
Activités de presse et communications	21
Documents	21
Participation du CPJ à divers événements	22
Affaires internationales	22
6. L'utilisation des ressources	22
Les ressources humaines	23
Les ressources financières	23
Les ressources matérielles	23
7. Les autres responsabilités administratives	25
La politique linguistique du Conseil permanent de la jeunesse	25
Les objectifs d'embauche pour le Conseil permanent de la jeunesse	25
La protection des renseignements personnels	25
Le Code de déontologie du Conseil permanent de la jeunesse	25

Déclaration sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents

Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel de gestion 2003-2004 du Conseil permanent de la jeunesse :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de l'organisme;
- présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- présentent des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2004.

Le président du Conseil permanent de la jeunesse,

Patrick Lebel

1. Le Conseil permanent de la jeunesse

Historique

À l'été 1983, lors du Sommet québécois de la jeunesse et des sommets régionaux s'y rattachant, des jeunes de tout le Québec prennent la parole et s'expriment sur l'emploi, l'éducation et les problèmes sociaux. Pour faire cheminer leurs nombreuses revendications, les jeunes demandent à l'État de leur fournir un interlocuteur indépendant et permanent. L'idée d'un conseil de la jeunesse germe.

Deux ans après, en 1985, lors de l'Année internationale de la jeunesse, des symposiums sur les jeunes et sur l'emploi sont mis sur pied partout au Québec. Parmi les recommandations formulées par les jeunes, on retrouve celle favorisant l'établissement d'une politique globale de la jeunesse et la mise sur pied d'une structure gouvernementale de réflexion sur les problèmes des jeunes.

Le projet de loi n^o 104 instituant le Conseil est déposé à l'Assemblée nationale le 18 juin 1986. Une commission parlementaire permet aux organismes de jeunes et à tous les groupes intéressés de faire part de leurs commentaires entre le 24 février et le 24 mars 1987. Les jeunes viennent de tout le Québec pour exprimer leurs points de vue sur le rôle que devrait jouer le Conseil, sur sa composition, sur leurs attentes et leurs inquiétudes face à cette nouvelle structure.

La *Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse* (L.R.Q. , C-59.01) est finalement adoptée à l'unanimité par les députés de l'Assemblée nationale du Québec le 23 juin 1987. Elle subit, par la suite, des modifications en 1992.

En 1997, la loi est à nouveau modifiée : désormais, un seul vice-président assistera le président. Le mode d'élection des membres est aussi révisé, de façon à répondre aux demandes formulées par les organismes jeunesse réfractaires au collège électoral. Désormais, ce sont les membres sortant du Conseil qui identifieront les nouveaux membres, à huis clos, lors d'un scrutin secret, à partir d'une liste fournie par le ministre responsable de la jeunesse. Le mandat du Conseil permanent de la jeunesse (CPJ) est également élargi : lorsqu'il conseille le ministre, le Conseil devra dorénavant tenir compte des questions relatives à la solidarité entre les générations, à l'ouverture au pluralisme et au rapprochement interculturel.

Mission

Le Conseil permanent de la jeunesse est un organisme consultatif. Le CPJ est formé de 15 jeunes Québécoises et Québécois représentatifs des différentes régions, tous âgés de 15 à 30 ans. Ces jeunes sont actifs dans différents milieux riches d'expériences diverses, comme l'intervention auprès des jeunes en difficulté, la défense de droits de jeunes étudiants et le support à l'employabilité pour les jeunes. Le CPJ relève du ministre responsable de la jeunesse. Le gouvernement nomme les membres du Conseil sur recommandation du Conseil sortant et choisit la personne occupant la présidence. La personne occupant la vice-présidence est, quant à elle, choisie lors d'une élection entre les membres du CPJ.

Le mandat du CPJ, tel que déterminé par sa loi constitutive, est le suivant :

« Le Conseil a pour fonction de conseiller le ministre sur toute question relative à la jeunesse, notamment quant à la solidarité entre les générations, l'ouverture au pluralisme et le rapprochement interculturel. »

Le Conseil vise donc, par ses recherches, ses activités et ses actions à éclairer la prise de décision et orienter l'action gouvernementale en regard des jeunes de 15 à 30 ans. Il identifie et fait valoir les besoins des jeunes auprès des élus et du gouvernement et informe la population des situations vécues par ceux-ci. Il agit comme agent de concertation entre les différents groupes jeunes de la société et initie des réflexions parmi eux afin de faire progresser certaines idées. Il assume enfin un rôle de veille sur les initiatives gouvernementales et de la société civile s'adressant aux jeunes.

2. Les membres du Conseil permanent de la jeunesse

Au 31 mars 2004, les membres du Conseil permanent de la jeunesse sont les suivants :

Geneviève Baril, vice-présidente, originaire de St-Boniface-de-Shawinigan

Youri Chassin, originaire de Montréal

Sophie Cunningham, originaire de Montréal

François Fréchette, originaire de Sherbrooke

Hugo Jollette, originaire de Témiscaming

Patrick Kearney, originaire de Saint-Jérôme

Patrick Lebel, président, originaire de La Tuque

Sylvain Lévesque, originaire de Québec

Claudie Lévesque, originaire de Baie-Comeau

Dominic Mailloux, originaire de Sorel-Tracy

Suzanne Moore, originaire de La Sarre

Marie-Eve Proulx, originaire de Hull

Lisa Roy, originaire de Thetford Mines

Félix Turgeon, originaire de Québec

3. Les orientations stratégiques

Le Conseil permanent de la jeunesse s'est doté d'une *Planification stratégique 2002-2005*. Ce document présente les valeurs, les créneaux d'activités, les leviers d'intervention, la clientèle, les partenaires, les éléments de contexte, les enjeux et les indicateurs retenus pour bien illustrer l'action du Conseil. Voici un bref résumé de la *Planification stratégique 2002-2005* du Conseil permanent de la jeunesse.

Le contexte externe

Dans la situation actuelle, plusieurs problématiques sociales affectent durement les jeunes de 15 à 30 ans à travers le Québec. Plusieurs de ces situations découlent directement des conditions socioéconomiques des jeunes Québécoises et Québécois.

Le CPJ souhaite s'intéresser à ces conditions. Par exemple, la question des jeunes bénéficiant des services de la Direction de la protection de la jeunesse, composée des jeunes délinquants et des jeunes ayant vécu des difficultés sur le plan familial, est problématique. Plusieurs observateurs constatent des problèmes réels au niveau des ressources des Centres jeunesse, des méthodes d'intervention et du fait que les deux clientèles, si différentes, soient si près les unes des autres.

Un autre dossier de nature sociale préoccupant est celui de la prostitution chez les 15-30 ans : quelle est l'ampleur de ce phénomène ? Quelle pourrait être l'implication du gouvernement dans un dossier sensible comme celui-ci ? Peu de données quantitatives ou qualitatives existent relativement à la prostitution chez les 15-30 ans.

Enfin, toujours au sujet de la situation sociale des jeunes Québécoises et Québécois, la question de l'arrimage des programmes sociaux pour les jeunes est également source de problèmes. En effet, trop de guichets gouvernementaux ou para-gouvernementaux donnent accès aux différents services pour les jeunes. Cette multiplication des lieux de contact peut amener une confusion bien compréhensible pour les jeunes peu habitués aux rouages de l'administration gouvernementale.

Le contexte interne

Le Conseil permanent de la jeunesse est une toute petite organisation, composée de 10 personnes. Le niveau de ressources l'oblige à établir des priorités. La permanence du CPJ est constituée de huit fonctionnaires permanents, du président et de la vice-présidente. Le président et la vice-présidente sont également membres à part entière du Conseil, ce qui fait en sorte qu'ils assument un rôle double : membres du Conseil et gestionnaires de la permanence du CPJ.

D'autre part, le Conseil doit composer avec une instabilité provoquée par le renouvellement complet de toute la table du Conseil à chaque trois ans. Ainsi, les 15 membres du CPJ sont tous remplacés à chaque fin de mandat, ce qui inclut, notamment, la présidence et la vice-présidence. Cette situation a occasionné dans le passé plusieurs problèmes : taux de roulement des membres de l'équipe permanente élevé, problèmes de cohérence et de continuité dans le discours, perte progressive de la

mémoire organisationnelle, transfert d'expertises nettement insuffisant, période de transition difficile empêchant le CPJ d'intervenir si le besoin s'en fait sentir, etc.

Cette situation ne crée pas un environnement favorable à une organisation optimale des ressources et du travail. Il faudra donc s'attaquer à cet état de fait en assurant une meilleure continuité du Conseil permanent de la jeunesse.

Les enjeux

En fonction des éléments de contexte présentés plus haut, voici les principaux enjeux auxquels devra faire face le Conseil permanent de la jeunesse d'ici l'été 2005 :

- Documenter, de façon adéquate, certaines problématiques sociales vécues par les jeunes et proposer des solutions concrètes et réalistes.
- Assurer un suivi des actions en matière de jeunesse du gouvernement, particulièrement celle découlant du Sommet du Québec et de la jeunesse.
- Placer le Conseil au cœur des débats animant les jeunes, en jouant un rôle d'expert-contenu, d'animateur et d'agent de concertation.
- Assurer une meilleure continuité dans la direction générale du Conseil.

Ainsi, dans le passé, le CPJ s'est penché sur certaines problématiques sociales des jeunes (suicide, pauvreté, etc.); il s'agira donc d'actualiser certaines de ses recommandations. Quant au présent, le CPJ prévoit s'intéresser à d'autres sujets sur lesquels il entend prendre position.

Le troisième défi fait appel à un vaste exercice de communication et d'organisation d'activités. Il s'agit, en fait, de vitaliser un « service à la clientèle » afin de bien définir pour tous le rôle et l'utilité du CPJ.

Enfin, le dernier enjeu est de nature plus administrative; il sera traité à l'interne, afin d'atteindre rapidement une meilleure cohésion organisationnelle.

Les orientations stratégiques

En fonction des éléments présentés plus haut, voici les orientations stratégiques qui ont été retenues dans la *Planification stratégique 2002-2005* du Conseil.

1. Aborder certaines problématiques sociales qui n'ont pas déjà été traitées par le Conseil permanent de la jeunesse et proposer des solutions.
2. Continuer de faire du Conseil permanent de la jeunesse un lieu de débats, de concertation et d'échanges pour les gens intéressés aux problématiques jeunesse.
3. Assurer la continuité de la direction du Conseil lors des périodes de transition.

4. Les résultats obtenus

La présente section énonce les différents résultats obtenus par le Conseil en regard des orientations, des objectifs et des cibles qui avaient été retenus dans la *Planification stratégique 2002-2005*.

Orientation stratégique 1

Aborder certaines problématiques sociales qui n'ont pas déjà été traitées par le Conseil permanent de la jeunesse et proposer des solutions.

Objectif

Publier des avis sur trois problématiques jamais abordées par le Conseil : les jeunes dans les Centres jeunesse, la prostitution chez les jeunes et l'arrimage des programmes sociaux destinés aux jeunes.

Indicateur

Nombre d'avis publiés avant juillet 2005.

Cible

Trois avis publiés.

Résultat

Trois avis publiés.

Commentaire

Cible atteinte. Le Conseil permanent de la jeunesse a publié trois avis dans entre avril 2003 et septembre 2004 : *Les jeunes en centres jeunesse prennent la parole!* – Avis; *Pour un guichet unique de services destiné aux jeunes*; *Prostitution de rue* : avis. Ces avis ont également été accompagnés de rapports de recherche sur des problématiques sociales jusque-là jamais abordées par le Conseil : *Vu de la rue – Les jeunes adultes prostitués* : rapport de recherche; *Les jeunes en centres jeunesse prennent la parole!* – Rapport final; *Remixer la Cité, la participation citoyenne des jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles*.

Orientation stratégique 2

Continuer de faire du Conseil permanent de la jeunesse un lieu de débats, de concertation et d'échanges pour les gens intéressés aux problématiques jeunesse.

Objectif

Organiser des activités de consultation et de débats pour rassembler des jeunes et des moins jeunes intéressés par la jeunesse.

Indicateur

Nombre de forums de discussion par année.

Cible

Tenue de quatre forums de discussion par année.

Résultat

Quatre forums de discussion ont été tenus en 2003-2004 : *ReMIXer la CITÉ; Jeunes gais, lesbiennes et bisexuels; Les jeunes et la Francophonie; Un regard rétrospectif sur la campagne électorale provinciale 2003.*

Commentaire

Cible atteinte. Ces forums ont été tenus respectivement le 20 mars 2004, le 22 novembre 2003, le 10 novembre 2003 et le 4 mai 2003.

Orientation stratégique 2

Continuer de faire du Conseil permanent de la jeunesse un lieu de débats, de concertation et d'échanges pour les gens intéressés aux problématiques jeunesse.

Objectif

Organiser des activités de consultation et de débats pour rassembler des jeunes et des moins jeunes intéressés par la jeunesse.

Indicateur

Nombre de colloques jusqu'en 2005.

Cible

Tenue de deux colloques d'ici juillet 2005.

Résultat

Un colloque tenu les 1^{er} et 2 juin 2002.

Commentaire

Le Conseil permanent de la jeunesse a tenu les 1^{er} et 2 juin un colloque sur la précarisation du travail pour les jeunes et la prolifération des emplois atypiques pour ceux-ci. La tenue d'un deuxième colloque a dû être annulée en raison d'un manque de ressources au Conseil.

Orientation stratégique 2

Continuer de faire du Conseil permanent de la jeunesse un lieu de débats, de concertation et d'échanges pour les gens intéressés aux problématiques jeunesse.

Objectif

Organiser des activités de consultation et de débats pour rassembler des jeunes et des moins jeunes intéressés par la jeunesse.

Indicateur

Tenue d'une tournée des régions pour rencontrer des Québécoises et Québécois.

Cible

Une tournée effectuée d'ici 2005.

Résultat

Tournée effectuée à l'automne 2002.

Commentaire

Cible atteinte. La tournée a permis aux représentants du Conseil de visiter les 17 régions du Québec et d'y rencontrer environ 300 jeunes leaders de tous les milieux. Un document faisant état de ces rencontres a été rendu public en septembre 2004.

Orientation stratégique 2

Continuer de faire du Conseil permanent de la jeunesse un lieu de débats, de concertation et d'échanges pour les gens intéressés aux problématiques jeunesse.

Objectif

Rendre disponible, pour le plus grand nombre de gens, des outils d'information sur les dossiers jeunesse.

Indicateur

Nombre de personnes touchées par les outils de communication.

Cible

25 000 personnes des milieux jeunesse rejointes par les outils de communication.

Résultat

63 000 personnes rejointes.

Commentaire

Cible atteinte et dépassée. En compilant les données issues du site Internet, les personnes abonnées au Fil de presse et au bulletin d'informations et les personnes ayant reçu nos publications, nous estimons avoir dépassé la cible fixée, malgré une estimation conservatrice.

Orientation stratégique 2

Continuer de faire du Conseil permanent de la jeunesse un lieu de débats, de concertation et d'échanges pour les gens intéressés aux problématiques jeunesse.

Objectif

Rendre disponible, pour le plus grand nombre de gens, des outils d'information sur les dossiers jeunesse.

Indicateur

Nombre d'organismes touchés par les outils de communication.

Cible

Outils de communication offerts à 1 750 organismes.

Résultat

1 750 organismes touchés.

Commentaire

Cible atteinte. Tous les organismes répertoriés (1 750) dans le Répertoire des organismes jeunesse du Conseil se sont vus offrir le bulletin d'informations du Conseil.

Orientation stratégique 2

Continuer de faire du Conseil permanent de la jeunesse un lieu de débats, de concertation et d'échanges pour les gens intéressés aux problématiques jeunesse.

Objectif

Rendre disponible, pour le plus grand nombre de gens, des outils d'information sur les dossiers jeunesse.

Indicateur

Fréquence de publication des outils de communication (bulletin d'information et Fil de presse jeune).

Cible

Neuf publications par année pour le bulletin d'information, 44 publications par année pour le Fil de presse jeune.

Résultat

7 bulletins publiés et 45 Fil de presse publiés.

Commentaire

Pour la troisième année consécutive, cette cible n'est pas atteinte. Les ressources du Conseil permettant l'atteinte d'une telle cible, des efforts supplémentaires devront être consentis pour atteindre la cible.

Orientation stratégique 2

Continuer de faire du Conseil permanent de la jeunesse un lieu de débats, de concertation et d'échanges pour les gens intéressés aux problématiques jeunesse.

Objectif

Rendre disponible, pour le plus grand nombre de gens, des outils d'information sur les dossiers jeunesse.

Indicateur

Nombre de visites sur le site Internet.

Cible

Achalandage annuel moyen de 50 000 visites.

Résultat

Achalandage annuel de 50 000 visites.

Commentaire

Cible atteinte.

Orientation stratégique 2

Continuer de faire du Conseil permanent de la jeunesse un lieu de débats, de concertation et d'échanges pour les gens intéressés aux problématiques jeunesse.

Objectif

Rendre disponible, pour le plus grand nombre de gens, des outils d'information sur les dossiers jeunesse.

Indicateur

Nombre d'organismes et d'individus recevant les avis et publications du Conseil.

Cible

Avis et publications du Conseil parvenus à 1 750 organismes

Résultat

Environ 5 000 publications transmises, et 60 000 téléchargements sur le site Internet.

Commentaire

Cette cible s'est avérée irréalisable dans le cadre des ressources actuelles du Conseil. Il a donc été décidé d'aviser les 1 750 organismes de la parution d'un nouveau document par le biais du bulletin d'information en les invitant à télécharger le document sur le site Internet. Cette méthode semble être fructueuse, tout en sauvant des coûts.

Orientation stratégique 2

Continuer de faire du Conseil permanent de la jeunesse un lieu de débats, de concertation et d'échanges pour les gens intéressés aux problématiques jeunesse.

Objectif

Organiser, dans le cadre du 15^e anniversaire du Conseil permanent de la jeunesse, une activité rassemblant des jeunes impliqués dans leur milieu afin d'échanger et de débattre sur le futur des 15-30 ans.

Indicateur

Activité d'échanges regroupant des jeunes au printemps 2003.

Cible

Tenue de l'activité au printemps 2003 en présence d'au moins 250 jeunes de 15 à 30 ans.

Résultat

Aucune activité tenue.

Commentaire

La recherche de financement pour cette activité n'ayant pas été fructueuse, le Conseil permanent de la jeunesse s'est associé à la Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec afin de supporter un événement semblable.

Orientation stratégique 3

Assurer la continuité de la direction du Conseil lors des périodes de transition.

Objectif

Modifier la loi constitutive du Conseil afin d'améliorer la formule de renouvellement du Conseil.

Indicateur

Modification de la Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse.

Cible

Loi modifiée d'ici juillet 2005.

Résultat

Loi toujours inchangée.

Commentaire

Les autorités ont choisi de ne pas modifier la loi.

5. Les activités du Conseil

Allocutions

- dans le cadre d'une rencontre d'un des syndicats membres du SCFP sur l'emploi atypique et la précarité chez les jeunes (23 avril 2003)
- dans le cadre du camp de formation du comité jeunes FTQ (3 septembre 2003)
- dans le cadre du colloque de la COCDMO portant sur la place du tiers secteur dans la livraison des services d'employabilité (29 et 30 septembre 2003)
- à la Simulation d'un conseil municipal dans le cadre du colloque de la Fédération des municipalités du Québec (3 octobre 2003)
- dans le cadre du colloque de Force jeunesse « *Les défis pour le Québec à l'aube du choc démographique* » (4 octobre 2003)
- dans le cadre du 2^e séminaire international de la CSST (7 octobre 2003)
- dans le cadre du colloque de la Fondation de l'entrepreneurship (29 octobre 2003)

Participation aux comités externes

- Représentation du CPJ aux instances suivantes :
 - Alliance recherches universités et communautés (ARUC-Jeunesse)
 - Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre (COCDMO)
 - comité de travail, ministère des Relations internationales, Secrétariat à la jeunesse et Conseil permanent de la jeunesse
 - comité de travail pour l'organisation d'un colloque dans le cadre des Entretiens Jacques-Cartier
 - comité sur le Guide des droits et obligations
 - conseil d'administration « Les Toiles »
 - conseil d'administration de l'Office franco-québécois pour la jeunesse
 - conseil d'administration du Comité aviseur jeunes d'Emploi-Québec
 - Institut du nouveau monde (INM)

Activités de presse et communications

- Le Conseil a diffusé 7 communiqués de presse, a tenu une conférences de presse et a accordé quelques dizaines d'entrevues aux médias entre le 1^{er} avril 2003 et le 31 mars 2004

Documents

- Actes du colloque *Vivre à l'ère précaire : Causes et conséquences de l'emploi atypique chez les jeunes* (juin 2003)
- Compte-rendu du Forum de discussion pour les *Représentants des jeunes anglophones du Québec* (septembre 2003)
- Rapport du groupe de travail *Pour donner un coup de jeunesse aux régions!* (février 2004)

- Rapport du groupe de travail sur l'utilisation du solde du Fonds jeunesse Québec (février 2004)
- Rapport de recherche *Remixer la Cité : la participation citoyenne des jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles* (mars 2004)
- Compte-rendu du Forum de discussion *Un regard rétrospectif sur la campagne électorale provinciale 2003* (mars 2004)
- Compte-rendu du Forum de discussion *Les jeunes et la Francophonie* (mars 2004)
- Compte-rendu du Forum de discussion *Jeunes gais, lesbiennes et bisexuels* (mars 2004)

Participation du CPJ à divers événements

- Participation à l'événement régional jeunesse du Forum jeunesse de l'île de Montréal (5 avril 2003)
- Présence à l'assemblée générale du Chantier de l'économie sociale (25 avril 2003)
- Participation à une consultation du Conseil de la Famille et de l'enfance (6 mai 2003)
- Participation au congrès AJIRR (du 9 au 11 mai 2003)
- Présence au huis clos du budget provincial (12 juin 2003)
- Participation au congrès de la Commission jeunesse du Parti libéral du Québec (du 15 au 17 août 2003)
- Participation à l'organisation pour la Gouverneure Générale du Canada d'un dîner avec des jeunes leaders de la région de Québec (9 septembre 2003)
- Présence à la conférence de presse pour le lancement du projet *Partenaires pour la jeunesse* (22 septembre 2003)
- Participation à la foire «*Prends ta place*» organisée par le Forum jeunesse de l'île de Montréal (29 novembre 2003)
- Participation au symposium de la FEUQ sur le financement des universités québécoises (1^{er} février 2004)
- Participation et porte-parole lors du lancement de la *Semaine d'action contre le racisme* (19 mars 2004)
- Présence à un événement organisé par le Forum jeunesse de l'île de Montréal portant sur la fonction publique et les jeunes issus de l'immigration (22 mars 2004)
- Présence au huis clos du budget provincial (30 mars 2004)

Affaires internationales

- Organiser et participer à une mission en France pour l'avis portant sur le guichet unique de services dédiés aux jeunes (du 15 au 25 mai 2003)
- Organiser une mission en Belgique composée de représentants du Conseil permanent de la jeunesse, de la Fédération étudiante universitaire du Québec, des comités jeunes de la FTQ et de la CSN et de Place aux jeunes (du 25 mai au 2 juin 2003)
- Accueillir 20 jeunes Belges (3 juillet 2003)
- Rencontrer l'exécutif de la Fédération étudiante de l'université de Guadalajara, Mexique (automne 2003)
- Participation à une mission au Sénégal organisée par la CONFEJES sur la mise en place de conseils nationaux de la jeunesse (juillet 2004)

6. L'utilisation des ressources

Le Conseil permanent de la jeunesse est administrativement relié au ministère du Conseil exécutif. Celui-ci le supporte donc dans ses opérations administratives par le biais de la Direction générale de l'administration et de ses composantes.

Les ressources humaines

Le Conseil permanent de la jeunesse bénéficiait en 2003-2004 de huit postes permanents, en plus de la présidence et de la vice-présidence. En voici la description.

Suzanne Plante	Technicien en documentation
Lorraine Fournier	Agente de recherche
Danielle Gagnon	Technicienne en administration
Diane Lacroix	Agente de recherche
Georges Lemieux	Agent de recherche
Bernard Marier	Agent de recherche
Francine Griffith	Agente de secrétariat
Frédéric Tremblay	Agent d'information

Les ressources financières

Le Conseil permanent de la jeunesse a vu son budget modifié en 2003-2004 pour tenir compte des coûts reliés aux différentes activités qu'il a menées au cours de l'année. Son budget est compris dans le Programme 5 du ministère du Conseil exécutif.

Catégories	Budget modifié	Dépenses
▪ Rémunération	537,7 \$	533,2 \$
▪ Fonctionnement	251,4 \$	247,4 \$
▪ Immobilisations	16 \$	1,3 \$
	803,1 \$	774,6 \$

Les ressources matérielles

Le Conseil permanent de la jeunesse est situé au 12, rue Sainte-Anne à Québec. Il dispose de locaux adéquats, loués à la Société immobilière du Québec. Les besoins matériels du Conseil sont comblés.

6. Les autres responsabilités administratives

Le Conseil permanent de la jeunesse est assujéti, à titre d'organisme du gouvernement du Québec, à plusieurs normes légales ou réglementaires. Celles-ci concernent, notamment, la probité des membres du Conseil et la transparence envers les citoyens quant à la gestion du Conseil.

La politique linguistique du Conseil permanent de la jeunesse

Le Conseil permanent de la jeunesse n'est pas assujéti en raison de sa petite taille (moins de 10 employés réguliers) à l'obligation d'avoir une politique linguistique prévue dans la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration.

Par ailleurs, cela n'a pas empêché le Conseil permanent de la jeunesse de mettre en place plusieurs mesures afin de garantir la qualité linguistique des publications du Conseil permanent de la jeunesse.

Les objectifs d'embauche pour le Conseil permanent de la jeunesse

Les effectifs réguliers du Conseil permanent de la jeunesse sont composés de 50% d'hommes et de 50% de femmes. 25% des effectifs du Conseil sont âgés de moins de 35 ans.

La protection des renseignements personnels

Un Comité de protection des renseignements personnels a été mis sur pied au Conseil depuis 2001. Il est composé du président de l'organisme (qui est répondant gouvernemental en matière de protection des renseignements personnels) et de la technicienne en administration.

Ce comité a renforcé les mesures qui existaient déjà afin de protéger les renseignements personnels des membres et du personnel du Conseil.

Le Code de déontologie du Conseil permanent de la jeunesse

Le Conseil permanent de la jeunesse a adopté en 2002-2003 un Code de déontologie qui a été signé par tous les membres du Conseil. Aucun manquement au Code de déontologie n'a été observé en 2003-2004.

De plus, une session d'information et de sensibilisation à l'éthique a été organisée pour le personnel régulier du Conseil permanent de la jeunesse, en collaboration avec le ministère du Conseil exécutif.

